

SNUipp/FSU 42
4, cours Victor Hugo
42028 Saint-Etienne Cedex 1

A
Monsieur Paret, Directeur Enseignement Supérieur,
Recherche, Innovation
de Saint-Etienne métropole

Copie à
Enseignants des écoles publiques
de Saint-Etienne Métropole
M. Batailler, Directeur Académique de la Loire
M. Perdriau, Président de Saint-Etienne métropole

Saint-Etienne, le 23 novembre 2017,

Objet : Plan numérique à l'école

Monsieur le Directeur,

nous avons pris connaissance de votre courrier du 17/11/17 à l'attention des écoles publiques de Saint-Etienne métropole. Malheureusement, les réponses apportées ne sont pas de nature à résoudre les multiples problèmes liés au nouveau *plan numérique à l'école*.

Les collègues des écoles concernées font état de nombreux dysfonctionnements concernant l'utilisation des ordinateurs nouvellement installés et plus globalement sur la nouvelle politique de la métropole en matière de numérique. De nombreux enseignants se retrouvent dans l'incapacité d'exercer correctement leur travail du fait de l'inadéquation du matériel aux pratiques pédagogiques actuelles.

Logiciels informatiques

Nous constatons de nombreux **problèmes d'installation de logiciels** achetés par les écoles :

logiciel de lecture, logiciel de remédiation, logiciels spécifiques pour élèves allophones (lectème), logiciels spécifiques pour les ULIS, logiciels spécifiques en rapport avec les projets de classe (montage vidéo, PAO pour journal scolaire), logiciel office famille (la version professionnelle est vendue 400 euros), Publisher enseignant, police d'écritures.

Nous notons qu'il sera dorénavant possible de les installer dans le cas de licences acquises par l'école ou l'Education nationale. Néanmoins, l'insuffisance des crédits accordés aux écoles a poussé certains enseignants à investir personnellement pour acheter ces licences. Ils ne pourraient plus les utiliser alors même qu'ils permettent aux élèves de dépasser des difficultés dans certains domaines d'apprentissage. Nous souhaitons que la métropole acquiert les licences des logiciels jugées efficaces

par les enseignants. Par ailleurs, nous souhaiterions connaître les possibilités d'installation de logiciels libres, très souvent utilisés dans les classes.

Dotation d'ordinateurs portables

En maternelle comme en élémentaire, les programmes nationaux soulignent l'importance de la maîtrise des outils numériques et garantissent la liberté pédagogique. Les enseignants sont en effet les mieux placés pour savoir quels sont les choix à opérer du point de vue matériel. Les contextes et les pratiques d'enseignement sont très différents et face à cette diversité, on ne saurait imposer de solutions uniformes.

C'est pourquoi il nous semble très contestable de devoir démontrer l'intérêt de tel ou tel matériel ou de conditionner la dotation à la rédaction d'un argumentaire. Vous pointez les difficultés de l'usage des ordinateurs portables personnels. Leurs utilisateurs devraient se soumettre à la signature d'une charte. Pour dépasser cette difficulté, nous pourrions aussi imaginer que les enseignants soient dotés d'un ordinateur portable personnel, à usage professionnel et éviter ainsi aux enseignants de devoir engager des frais pour financer leur propre outil de travail.

Procédures de résolution des problèmes

A chaque nouvelle installation de matériel ou en cas de dysfonctionnement, il faut rédiger un « ticket » qui peut être... refusé. Cette disposition, infantilisante, place les collègues dans une situation où ils doivent gérer des problèmes pour lesquels ils n'ont ni compétence, ni temps à consacrer. Découragés par ces démarches qui n'aboutissent pas, certains collègues nous disent songer à renoncer à ces outils qui ne sont pas adaptés à leur pratique réelle ou qui ne fonctionnent pas comme ils le devraient.

Interrogation concernant la protection des données

La question des données recueillies par le NAS est particulièrement vive. Des données sensibles et confidentielles concernant les élèves et leurs familles sont de nature à rester dans le périmètre strict de l'école. Informations judiciaires, médicales, informations liées aux comptes bancaires de la coopérative scolaire, informations de sécurité liées au plan vigipirate, correspondances sur la boîte mail de l'école, adresses et coordonnées de familles sous le coup d'une procédure d'expulsion du territoire : qu'en est-il de la visibilité de ces données et des droits d'accès à l'échelon de la métropole ? Plusieurs exemples montrent que la métropole dispose d'un accès à ces informations, nous souhaitons que cela ne soit plus possible.

Sur la question spécifique des maternelles

Les écoles maternelles semblent avoir été oubliées depuis quelques temps et le nouveau plan n'est pas de nature à rassurer les enseignants. **La maîtrise des outils numériques est pourtant un objectif essentiel du cycle 1, comme le rappellent les programmes 2015.** Les spécialistes insistent sur l'importance d'une éducation à la maîtrise raisonnée de ces outils et ce, dès le plus jeune âge. Malheureusement, le parc n'est pas suffisant et en mauvais état. Sans matériel performant, de

nombreuses équipes de la métropole ont recours à la requalification d'ordinateurs pour bricoler des solutions et pouvoir tout de même proposer un enseignement du numérique à leurs élèves. Or, nous apprenons que ces ordinateurs ne pourront bientôt plus être connectés au réseau et seront donc dans bien des cas inutilisables. En sous-finançant ces écoles et en interdisant dans le même temps les équipements les moins onéreux, la situation devient intenable : on place les enseignants dans l'impossibilité de mener à bien certains objectifs du programme. Elle place également les élèves de cycle 1 de la métropole dans une situation d'inéquité : de nombreuses villes font des choix ambitieux pour outiller ces jeunes élèves.

Le plan numérique est un enjeu fondamental pour permettre à nos jeunes élèves de bénéficier de conditions d'apprentissages modernes et pour permettre à leurs professeurs de disposer d'outils en nombre suffisant, adaptés à leurs pratiques quotidiennes.

Le SNUipp/FSU 42 souhaite que le plan soit redéfini et recalibré afin de prendre la mesure de l'inadéquation majeure entre le projet de la métropole et les besoins pédagogiques observés dans les écoles.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Pour le SNUipp/FSU42,

Christelle Rachet

Luc Gibernon

Jérémy Rousset